



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes, donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que :


Le règlement 2021-271 décrétant une dépense et un emprunt de 256 000\$ taxes nettes pour des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet a été adopté le 03 mai 2021.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi, soit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 juin 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2021-271 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 14 octobre 2021.


Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire-trésorière